C 3240

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX

Genève, le 5 juin 2013

Le Conseil d'Etat

4393-2013 GRAND CONSEIL

Expédié le: 6.6.2013		Session GC: 6-7.6.13	
Président	X	Députés (100)	
Correspondance GC	X	Bureau	X
Secrétariat		Chefs de groupe	X
Commission:			
Objet: QUE 62 et 63			
Copie à:			

Présidence du Grand Conseil
M. Gabriel Barrillier
Président
Case postale 3970
1211 Genève 3

Concerne : Question écrite urgente 62

Monsieur le Président,

Nous faisons suite à notre courrier du 15 mai dernier ainsi qu'à votre réponse du 23 mai 2013, concernant la question urgente écrite 62.

Comme vous le savez, c'est bien volontiers que le Conseil d'Etat répond d'ordinaire scrupuleusement et avec diligence au Grand Conseil, et par ce biais au public, aux questions écrites urgentes déposées par les députés, pour autant que leur contenu soit conforme au respect que se doivent mutuellement les autorités de la République, tant à la forme qu'au fond.

Malheureusement, la question écrite urgente 62 est particulièrement offensante à l'égard du Conseil d'Etat dans son ensemble et de ses membres en particulier, tant à l'égard de son titre que du contenu de son exposé des motifs.

Le Conseil d'Etat rappelle que ses décisions sont prises collégialement et ne le sont jamais en fonction de la religion des uns, de l'opinion ou de l'origine sociale des autres.

De surcroît, la question écrite urgente 62 est également dénigrante envers les collaborateurs de l'Etat et des entités publiques concernées.

Dès lors, compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'Etat n'a pas voulu répondre à la question déposée par l'interpellateur.

Toutefois, notre Conseil tient à vous informer de ce qui aurait été répondu à l'interpellateur, en cas de rédaction conforme de la question.

Comme prévu dans le contrat de prestations Etat-Transports Publics Genevois (TPG) pour la période 2011-2014 (CP TPG 2011-2014), à l'annexe 8, les TPG sont tenus de rendre leur rapport de réalisation de l'offre de l'année n-1 à la fin du mois de mars de l'année n. Il en va de même pour les comptes.

A la demande du Grand Conseil, qui a souhaité depuis 2012 pouvoir se positionner plus rapidement sur les résultats de toutes les entités subventionnées, dont les TPG, il est désormais de coutume que le Conseil d'Etat valide ces résultats à la fin du mois d'avril, alors qu'il le faisait jusqu'en 2012 à la fin juin.

Les résultats des TPG ont été validés par le Conseil d'administration des TPG le 18 mars 2013 pour le bilan, ainsi que les comptes au 31 décembre 2012, et le 22 avril 2013 pour le rapport de réalisation de l'offre.

Le Conseil d'Etat a adopté son rapport à destination du Grand Conseil lors de sa séance du 24 avril 2013.

Entre 2010 et 2012, une augmentation réelle de la fréquentation en valeur relative de +7,7 % a été enregistrée. Malgré les difficultés rencontrées en début d'année 2012 avec l'introduction du nouveau réseau, la fréquentation entre 2011 et 2012, exprimée en voyages-kilomètres, a aussi augmenté de plus de 3 %. Ceci confirme que les choix retenus en matière de développement de l'offre sont adaptés pour la grande majorité de la clientèle.

Les indicateurs du CP TPG 2011-2014, soumis à pénalités en cas de non atteinte, ont ainsi été respectés.

Les résultats des TPG ont donc été rendus dans les temps et le suivi du CP TPG effectué comme prévu dans les termes dudit contrat. Le rapport de gestion 2012 sera édité dans les prochaines semaines.

Cela dit, pour permettre une communication objective sur la performance du réseau genevois, le Conseil d'Etat souhaite dorénavant disposer, de façon régulière et systématique, d'indicateurs quantitatifs, tant de la part de la communauté tarifaire intégrale Unireso que des TPG.

Par un arrêté adopté ce 5 juin 2013, il demande ainsi à Unireso et aux TPG de fournir chaque mois à l'autorité organisatrice les statistiques de ventes des titres de transport "Tout Genève" (chiffre d'affaires et nombre d'abonnements annuels et mensuels), de même que le nombre de réclamations observées sur le réseau.

En matière de fréquentation, le Conseil d'Etat entend également disposer chaque trimestre du nombre de voyages et voyages-kilomètres sur les réseaux des tramways, trolleybus et trams, de même que des indicateurs relatifs à la bonne marche et à la stabilité du réseau TPG.

A l'instar de ce qui se pratique déjà avec d'autres établissements ou entités publiques, ces données seront par ailleurs transmises par le Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME) à l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT), et par conséquent mis à la disposition régulière du public.

Les premiers résultats chiffrés, correspondant à l'ensemble du 1er semestre 2013 et respectant ainsi les modalités arrêtées par le Conseil d'Etat, seront disponibles à compter de la mi-août 2013.

Cette nouvelle exigence va au-delà de ce qui est actuellement prévu par les contrats de prestations liant l'Etat à ces deux entités. Elle s'inscrit dans une série de mesures visant à mieux connaitre le fonctionnement du réseau et les habitudes de ses usagers. Parmi elles figurent l'enquête menée actuellement par la Direction générale de la mobilité (DGM), en collaboration avec tous les opérateurs sur les origines-destinations dans le bassin genevois, ou encore la mise en œuvre progressive, dès l'an prochain, d'un observatoire de données standardisées sur les transports collectifs afin d'en suivre l'évolution de manière plus précise et fiable. Cette disposition préfigure aussi la volonté du Conseil d'Etat d'encadrer davantage les aspects statistiques et de développer les indicateurs y relatifs, plus particulièrement dans le cadre du futur contrat de prestations TPG, qui portera effet dès 2015.

Quant aux modifications apportées au réseau depuis sa restructuration à fin 2011, elles ont visé, tout en permettant de stabiliser l'exploitation, à satisfaire le plus grand nombre d'usagers, grâce notamment à l'introduction d'une voie bus sur le pont du Mont-Blanc et la mise en œuvre, en décembre 2012, de 30 mesures d'amélioration pour l'ensemble des transports collectifs (http://etat.geneve.ch/dt/mobilite/actualite-reseaux_transports_collectifs_mesures_amelioration-13390.html).

Avec le nouveau réseau mis en place et ses correctifs, ce sont plus particulièrement les grands pôles de logements d'Onex, Lancy, Meyrin et Vernier qui bénéficient d'une desserte largement améliorée.

Nous vous remercions d'ores et déjà de bien vouloir donner lecture du présent courrier au Grand Conseil.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos meilleurs sentiments.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Anja Wyden Guelpa

Le président :

Charles Beer